

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

DE LA VILLE D'ERAGNY-SUR-OISE

Le budget est un acte essentiel dans la vie des collectivités territoriales, car il traduit financièrement les choix politiques des élus. Le cycle budgétaire comprend plusieurs parties dont la première est le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui constitue un moment clé du processus d'élaboration budgétaire. Etape essentielle et obligatoire, il intervient dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et son adoption définitive.

Ce débat vise à présenter et appréhender les conditions d'élaboration du budget ainsi que les priorités budgétaires. Il donne les grandes lignes des actions qui seront entreprises en matière de fonctionnement et d'investissement pour la commune.

L'organisation du DOB est prévue par le Code général des collectivités territoriales dans les communes de plus de 3500 habitants.

Les objectifs du DOB sont les suivants :

- Permettre à l'assemblée délibérante de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2021 et d'en débattre,
- Informer les citoyens et les conseillers municipaux de l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des incidences conjoncturelles et structurelles sur les capacités de financement de la Ville,
- Rapporter ces informations aux éléments de contexte connus à ce jour qui ont également une incidence sur les finances de la commune.

Le budget primitif 2021, à l'identique des années précédentes, sera élaboré en tenant compte à la fois du contexte inédit que nous vivons, des orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2021 et des contraintes qui s'imposent à nous depuis désormais plusieurs années.

Partie I – Le contexte général

1. L'économie mondiale face à une crise sanitaire inédite

Les années 2020 et 2021 seront profondément marquées par l'apparition du coronavirus qui est venu déstabiliser les pays du monde entier et bouleverser les grands équilibres.

La mise en place successive de mesures de restriction et l'instauration du confinement ont fait chuter lourdement l'activité au 1^{er} semestre 2020 (repli du PIB mondial de 10% par rapport à la fin 2019), pour ensuite assister au troisième trimestre à un rebond de l'activité consécutif aux déconfinements. Mais c'était sans compter sur l'arrivée de la seconde vague à la fin de l'année 2020 qui est venue à nouveau fortement contracter l'activité. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la propagation du virus et des mesures de restriction. La contraction du PIB mondial avoisinerait les -4% en 2020.

Avec plus de 2 millions de décès et plus de 95 millions de cas d'infection de la COVID-19 recensés au niveau mondial, les autorisations récentes de mise sur le marché des vaccins de différents laboratoires constituent une véritable lueur d'espoir pour enrayer l'épidémie.

2. Contexte européen

En décembre dernier, les 27 pays de l'UE ont adopté le plan de relance européen appelé « Next generation UE » de 750 milliards d'euros composé de 360 milliards de prêts et 390 milliards de subventions. Ce plan historique vise à financer des investissements publics et privés massifs au niveau européen, afin de créer des emplois et réparer les dommages immédiats causés par la pandémie du COVID-19, tout en soutenant les priorités écologiques et numériques de l'Union.

Outre ces 750 milliards d'euros, la BCE a fourni son soutien à hauteur de 1850 milliards d'euros et a maintenu des taux d'intérêt bas. Malgré toutes ces mesures, les prévisions laissent envisager une seconde contraction du PIB au premier trimestre 2021, avec en plus les conséquences du BREXIT sur les relations commerciales avec le Royaume Uni et la lenteur des campagnes de vaccination et la mutation du virus.

Dans le contexte de cette pandémie et des incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter à environ - 8% en 2020. Les experts prévoient que l'économie de la zone euro commencera à s'améliorer au deuxième trimestre 2021.

3. La France lourdement touchée et durablement impactée

La France n'est évidemment pas épargnée, et a également vu son PIB fortement chuté au deuxième trimestre 2020, compte tenu de la mise en place brutale et totale de mesures de confinement. Tous les secteurs ont été fortement impactés, mais l'hôtellerie, la restauration, le secteur du transport, etc...ont été dramatiquement affectés. L'économie française a connu son plus bas niveau en avril 2020, avec un recul de l'activité de -31% par rapport à l'avant-crise.

Les mesures de déconfinement qui s'en sont suivies à l'été 2020 ont permis une forte reprise de l'activité, rapidement stoppée par l'arrivée de la seconde vague, qui a à nouveau enrayé les indicateurs économiques mais de façon moins brutale que la première fois compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées (*fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national*) et de l'allègement de certaines mesures (*écoles ouvertes*). L'écart d'activité avec l'avant-crise a ainsi été ramené à -3.7% lors du troisième trimestre au cours duquel la consommation des ménages a retrouvé son niveau d'avant-crise, avant une rechute de - 8 % au dernier trimestre. *

Il ressortirait de ces mouvements instables une chute de -9% du PIB français sur l'exercice 2020, quand les prévisions avaient atteint -12% à la fin du premier trimestre. Ce chiffre resterait tout de même moins favorable que celui du reste de la zone euro, qui ne verrait son PIB reculer « que » de -8%, du fait notamment de la tertiarisation plus avancée de l'économie française. *

Les mesures de déconfinement ont également douloureusement affecté le marché du travail. Un dispositif d'activité partielle a été mis en place et se poursuit pour venir en aide aux entreprises et limiter le chômage. *Cette mesure est estimée à 31 milliards d'euros pour 2020 (1,3% du PIB) et à 6,6 milliards d'euros pour 2021. Le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021 pour diminuer ensuite et atteindre 8% vers la fin de 2022.* *

Parallèlement, se sont mises en place de nombreuses autres mesures d'accompagnement financiers des entreprises et des ménages qui impacteront durablement les finances publiques. *Le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020 (prévision 2021 : 8,5% du PIB), et la dette publique s'élever à 119,8% du PIB selon la 4^{ème} loi de Finances rectificative de 2020 (après le 2^{ème} confinement) (prévision 2021 : 122,4% du PIB) **

Ces mesures devraient permettre une relance de la croissance économique en 2021, après une année 2020 en très fort recul. Mais elles viennent creuser d'avantage le montant de la dette publique sur le long terme avec des répercussions quasi incontournables sur les comptes des finances publiques locales déjà affectés par la crise.

A l'aube d'une possible 3^{ème} vague annoncée pour ce début d'année 2021, les incertitudes liées à l'évolution de la situation restent encore nombreuses, et rendent difficiles les prévisions qui pourront par conséquent être révisées au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire. En tout état de cause, la situation sera dégradée, mais à un niveau encore aujourd'hui impossible à évaluer et projeter.

**Sources document Caisse d'Epargne novembre 2020. Il est à noter que tous les organismes en charge de prospective économique à des échelles diverses (FMI, OCDE, INSEE, Banque de France) soulignent la forte particularité de l'exercice en cette période de crise avec des chiffres qui deviennent rapidement obsolètes tant les incertitudes sont nombreuses.*

Partie II – La Loi de Finance 2021

La loi de Finances pour 2021 est largement consacrée au plan de relance exceptionnelle « France relance 2020-2022 » de 100 milliards d'euros qui s'appuie en partie sur les financements du plan de relance européen pour 40 milliards afin de faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Ce plan a pour objectif de relancer l'économie et construire la France de demain.

Il prévoit notamment une baisse de 10 milliards d'euros d'impôts économiques locaux (« impôts de production »), une stabilisation des dotations et des mesures d'urgences pour les secteurs les plus touchés par la crise et les ménages français.

Par ailleurs, les autres mesures prévues dans ce projet de loi demeurent dans la continuité des actions entreprises à l'occasion des lois de finances précédentes.

Les principales mesures sont :

- **Baisse des impôts de production des entreprises à hauteur de 10 milliards d'euros :**

Instauration de la baisse de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) par une diminution de moitié du taux d'imposition de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en supprimant la part régionale remplacée par la perception d'une part de la TVA et plafonnement de la CET à 2% du montant de la valeur ajoutée contre 3% auparavant.

Diminution par deux de la valeur locative des locaux industriels pour le calcul de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) (-1,54 milliard). L'Etat a également annoncé la compensation de la perte des recettes fiscales des collectivités induite par cette mesure.

- **Renforcement de la compétitivité des entreprises par la baisse de l'impôt sur les Sociétés**

En 2021, le taux de l'IS passera à 26,5% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros et à 27,5% pour les grandes entreprises. En 2022, le taux de l'IS sera abaissé à 25% pour l'ensemble des entreprises.

- **Stabilité ou quasi-stabilité des dotations aux collectivités territoriales**

- Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) pour 26,8 milliards d'euros dont :
 - 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal
 - 8,5 milliards d'euros pour les départements.
- Dotations d'investissements stables avec 2 milliards d'euros décomposées de la façon suivante :
 - 1,046 milliards d'euros pour la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR)
 - 570 millions d'euros pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
 - 212 millions d'euros pour la Dotation Global d'Equipement (DGE) des départements
 - 150 millions d'euros pour la Dotation Politique de la Ville (DPV)
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) en hausse de 90 millions d'euros chacune, à l'identique des années 2019 et 2020.
- Le Fond de compensation de la TVA pour 6,546 milliards d'euros, en progression de 0,55 milliard et mise en œuvre progressive sur 3 ans de l'automatisation de la gestion du FCTVA, par deux fois reportée.
- Pour les Fonds de péréquation horizontaux : pas de modification annoncée concernant l'enveloppe du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). En revanche, pas d'informations précises sur l'évolution et l'orientation données au Fonds de Solidarité Région Ile de France (FSRIF).

- **Reconduction de la clause de sauvegarde**

Reconduction en 2021 de la clause ouvrant la compensation par l'Etat des pertes de recettes fiscales et domaniales des collectivités suite à la crise sanitaire. Cependant, ses modalités d'éligibilité dont des abattements pour les calculs exclues la majorité des communes. Seules 2400 communes environ ont pu bénéficier d'une compensation en 2020 pour une enveloppe de 223 millions d'euros contre les 750 millions annoncés initialement.

- **Poursuite de la réforme fiscale de la taxe d'habitation pour une suppression progressive en 2023**

La baisse des impôts des ménages avec la suppression progressive de la taxe d'habitation se poursuit : en 2021, le dégrèvement devient une exonération totale pour 80% des foyers. Pour les 20% restants, ils verront leur taxe d'habitation diminuer en 2021 jusqu'à la suppression en 2023. En revanche, cette taxe d'habitation demeure sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

La perte des recettes de la taxe d'habitation des communes induite par cette réforme fiscale est compensée par la perception directe de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ajusté d'un coefficient correcteur. L'annonce gouvernementale d'une compensation à l'euro près engendre des inquiétudes sur la pérennité du dispositif et sur un éventuel manque à gagner pour les années à venir. Ces mécanismes de calcul seront amenés à être évalués et précisés dans le PLF pour 2022.

- **Modifications apportées à la taxe d'aménagement**

Plusieurs dispositions modifient quelque peu le régime de la taxe d'aménagement :

L'exigibilité de la taxe d'aménagement est décalée à l'achèvement des travaux pour faire coïncider déclaration au titre de cette taxe et déclarations des caractéristiques foncières.

D'autre part, la gestion de la taxe est transférée des directions départementales des territoires à la DGFIP, avec des conséquences difficiles à déterminer en première lecture, mais qui devraient être suffisamment importantes pour que l'état ait prévu d'en définir les modalités par ordonnance après concertation avec les collectivités.

- **Taxes d'inhumation**

La taxe communale sur les opérations funéraires disparaît à compter du 01 janvier 2021 au vu de la faiblesse de son rendement.

Partie III - Les orientations municipales

Le contexte budgétaire est particulièrement inédit en raison de la crise sanitaire mondiale.

Le débat d'orientation budgétaire se déroule donc dans un environnement particulièrement tendu, avec encore de nombreuses incertitudes liées au recours à un potentiel nouveau confinement, au renouvellement et renforcement des mesures sanitaires, le tout rendant les prévisions budgétaires très aléatoires.

Cette crise nous amène donc à agir avec prudence, à se réinventer et revoir nos pratiques pour s'adapter au mieux aux bouleversements.

Le budget 2021 verra donc la reconduction d'actions existantes, la mise en œuvre progressive du programme de notre second mandat et la poursuite des investissements engagés.

Les résultats de l'exercice 2020 n'étant pas définitivement connus à ce stade, ils feront donc l'objet d'un budget supplémentaire 2021 qui permettra d'ajuster les crédits en fonction des premières orientations fixées.

Les orientations retenues de la municipalité pour cet exercice 2021 se déclinent de la façon suivante :

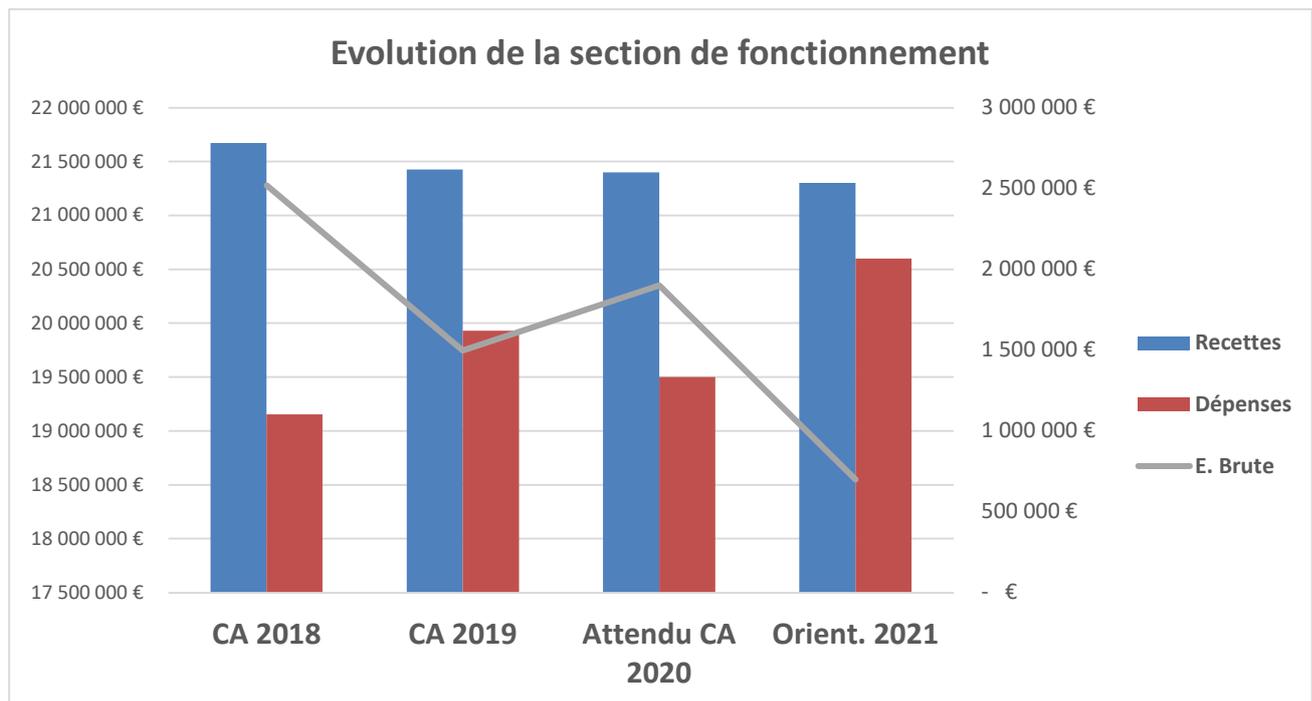
- Stabilité de la fiscalité directe locale,
- Poursuite de la maîtrise de dépenses de fonctionnement,
- Poursuite de l'amélioration de la sécurité de la population,
- L'optimisation de la gestion du patrimoine immobilier communal,
- Recherche systématique de financement en présence d'un nouveau projet,
- Recherche d'un service public de qualité pour un coût optimisé,
- Accent sur le développement durable,
- Développement du numérique et des nouvelles technologies.

1 – La section de fonctionnement

Nos inscriptions budgétaires, selon leur nature, seront évaluées soit en fonction des évolutions moyennes constatées les années précédentes, soit estimées en fonction des réalisations de 2020, et ajustées des impacts Covid.

Evolution de la section de fonctionnement et de l'épargne brute depuis 2018 :

Opérations réelles Hors exceptionnelles	CA 2018	CA 2019	Prévision CA 2020	Orientations BP 2021 (sans le résultat précédant)
Recettes	21 672 385 €	21 426 810 €	21 400 000 €	21 300 000 €
Dépenses	19 154 374 €	19 929 988 €	19 500 000 €	20 600 000 €
Epargne Brute	2 518 011 €	1 496 822 €	1 900 000 €	700 000 €



A - Les recettes de fonctionnement

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Conformément à la loi de finances 2021, le montant de la DGF sera inscrit à l'identique de 2020.

Toutefois, force est de constater que la stabilité annoncée de cette dotation depuis la fin en 2017 ne reflète pas totalement la réalité. En effet, chaque année la Dotation de Fonctionnement (DF) fait l'objet d'un écrêtement. Cette dernière est minorée de manière à financer notamment l'augmentation des dotations de péréquation, qui sont pour leur part, établies en fonction des critères de ressources et de charges (potentiel financier, revenu des habitants, etc.) actualisés chaque année.

Nous avons fait le choix de neutraliser cet effet compte tenu de l'évolution de la population de la commune (base Insee) qui devrait impacter légèrement la Dotation de Fonctionnement.

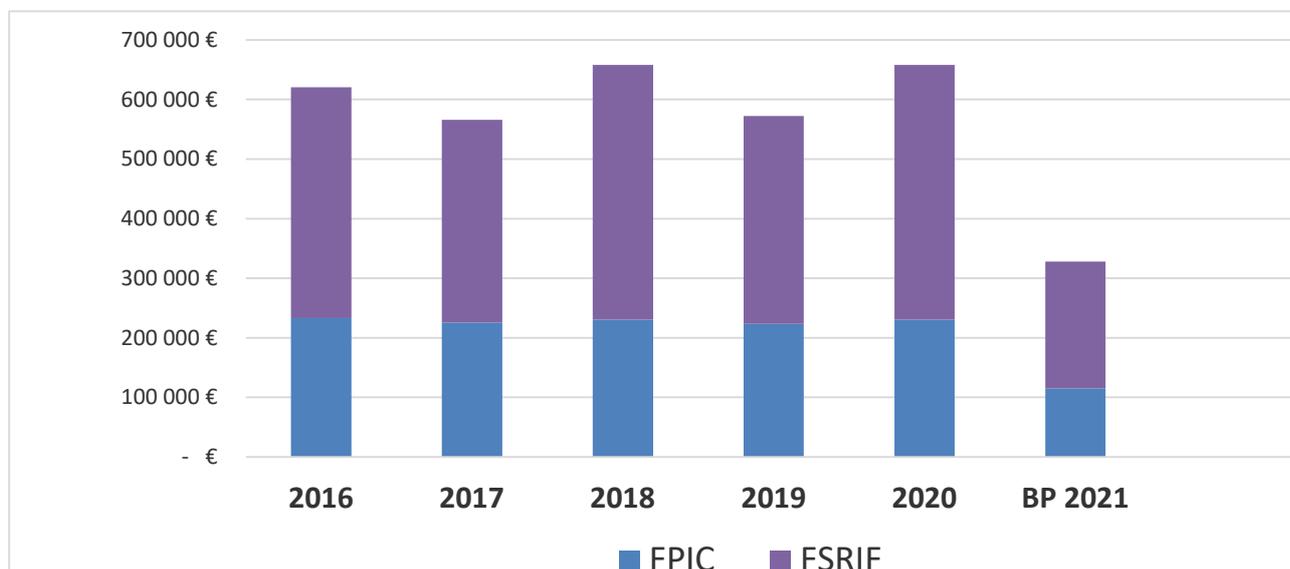
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
DGF (DF+ DSU + DNP)	2 442 005 €	2 415 162 €	2 409 070	2 420 021	2 415 300
DF	1 986 148 €	1 933 696 €	1 907 084	1 886 844	1 885 000

- **Le Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)**

En l'absence d'informations dans la loi de finances sur l'évolution de l'enveloppe dédiée au FSRIF, nous appliquerons le mécanisme de garantie de reversement à hauteur de 50% du montant perçu en N-1. Rappelons que l'éligibilité à ce fonds, réservé aux communes de plus de 5000 habitants est déterminée à partir d'un indice complexe combinant plusieurs critères dont le potentiel fiscal par habitant pour 50%, la proportion de logements sociaux pour 25% et le revenu moyen par personne pour 25%.

- **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

A l'identique du FSRIF, et en l'absence de notification quant à sa répartition à venir, nous inscrirons 50% de la somme perçue en 2020.

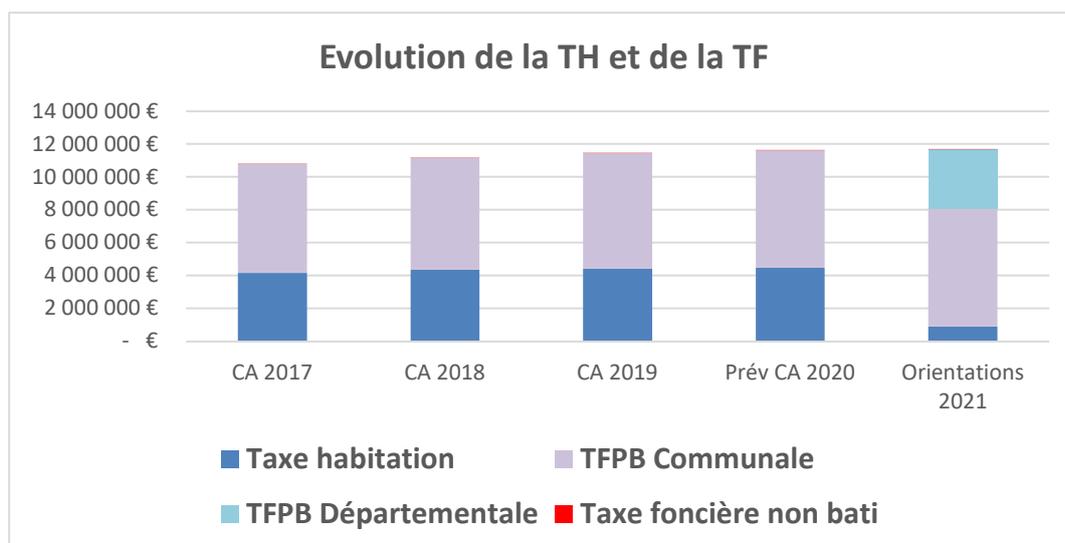


- **La fiscalité locale : maintien des taux d'imposition**

Pour 2021, la municipalité n'augmentera pas ses taux, comme elle s'y est engagée depuis maintenant 7 ans. La ville d'Eragny inscrira la somme de 11 700 000 euros au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

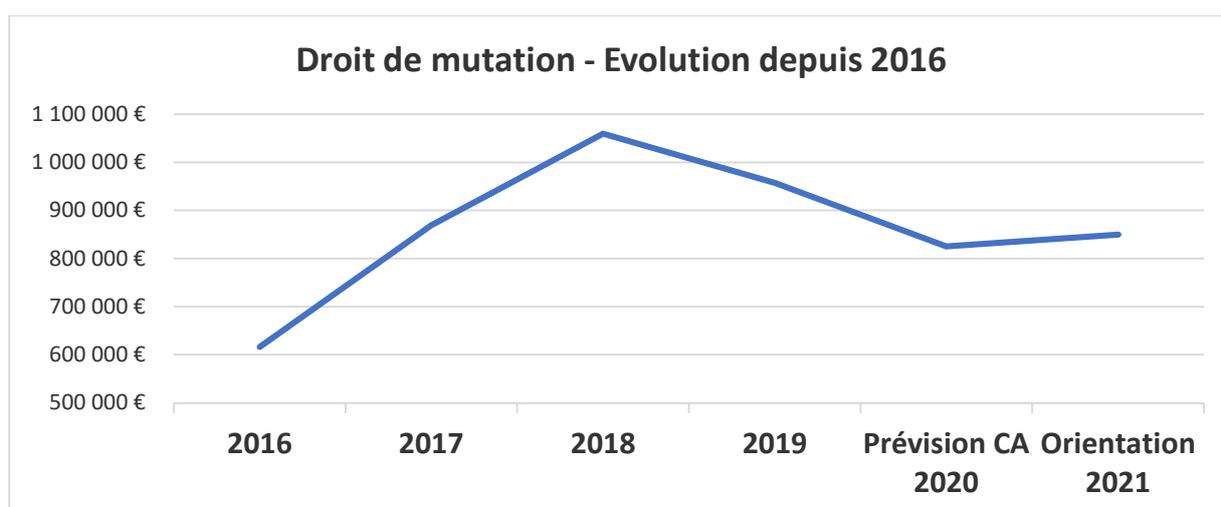
FISCALITE	2017	2018	2019	Prévisions CA 2020	Orientations 2021
Revalorisation Annuelle VL	0,4%	1,24%	2,20%	0,90%	0,20%

	Taux	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Orientations 2021
Taxe habitation	15,19%	4 153 732 €	4 348 774 €	4 414 126 €	4 472 322 €	900 000 €
Taxe foncière bâti	28,54%	6 635 445 €	6 805 199 €	7 037 271 €	7 145 878 €	10 800 000 €
Taxe foncière non bâti	47,22%	19 248 €	19 412 €	14 474 €	15 661 €	
TOTAL		10 808 425 €	11 173 385 €	11 465 871 €	11 633 861 €	11 700 000 €



- **Les droits de mutation**

S'agissant des droits de mutation, ils seront légèrement inscrits en hausse par rapport aux résultats attendus de 2020 impactés par la crise sanitaire.



- **La fiscalité reversée par l'Agglomération : des réajustements liés à la mutualisation**

Il s'agit des recettes reversées par l'agglomération.

L'Attribution de compensation sera inscrite en légère baisse pour absorber la reprise en gestion de points lumineux supplémentaires.

- **Les produits des services rendus à l'utilisateur**

Les recettes tarifaires seront inscrites en hausse par rapport aux prévisions du CA 2020 compte tenu de la fermeture généralisée des services publics lors du 1^{er} confinement. Cette prévision reste toutefois prudente pour tenir compte de l'effet « Covid » sur le niveau de fréquentation des structures constaté sur la fin de l'année 2020, alors même que les écoles étaient ouvertes. Un nouveau confinement généralisé n'est pas à exclure.

- **Projection des autres recettes attendues**

Le Fonds de compensation de la TVA

Cette recette est attendue en forte baisse en 2021 dans la mesure où les travaux réalisés par la régie et prévus en 2020, éligibles au FCTVA en N+1 n'ont pu être réalisés.

Les atténuations de charges

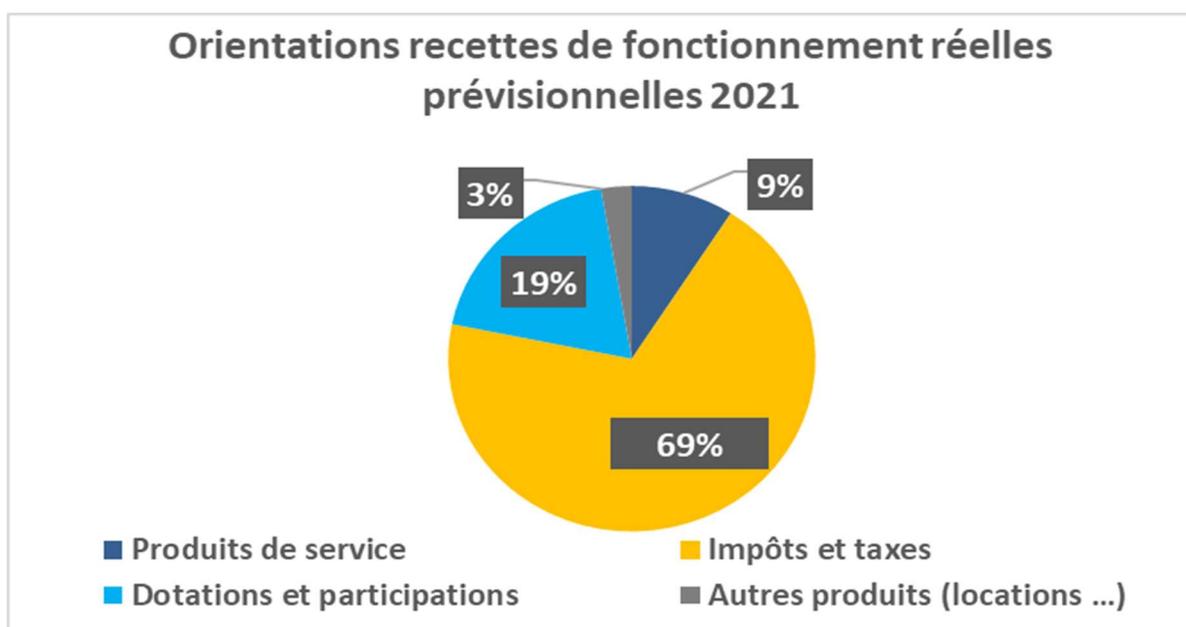
Les recettes issues des atténuations de charge de personnel seront inscrites à l'identique du budget primitif 2020.

La Taxe locale sur la publicité extérieure

Elle sera inscrite en hausse par rapport au réalisé attendu en 2020

La Taxe sur l'électricité

Cette recette est prévue à l'identique du CA 2020 attendu.



B - Les dépenses de fonctionnement

- **Les charges à caractère général**

Les orientations visent chaque année à une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, avec une vigilance accrue sur notre plus gros poste de dépenses, les « charges de personnel ». Cette attention particulière portée sur nos dépenses doit nous permettre de dégager les capacités d'investissement nécessaires à la mise en œuvre de notre programme d'investissement. C'est dans cette optique que la lettre de cadrage budgétaire envoyée aux services a été rédigée.

Les charges à caractère général ont été inscrites dans l'hypothèse où l'ensemble des prestations et manifestations planifiées pour 2021 puissent se tenir. Mais il a également fallu prendre en considération que des dépenses, que l'on pensait initialement exceptionnelles en 2020, devaient être reconduites compte tenu de la crise sanitaire qui se poursuit. Pour l'ensemble de ces raisons, l'évolution attendu sur ce poste est naturellement en hausse par rapport au CA attendu et par rapport au BP 2020.

	CA 2018	CA 2019	Prévision CA 2020	Orientations BP 2021/CA2019
Charge à caractère général	3 973 515 €	4 545 098 €	4 100 000 €	+ 8 %

- **Les charges de personnel**

Ce poste constitue la plus importante dépense de notre commune : il est par conséquent déterminant pour l'équilibre de notre budget. Les décisions salariales ou catégorielles de l'Etat s'imposent à nous, et peuvent venir faire évoluer ce poste, en dehors de toute considération d'évolution d'effectifs.

Pour cette raison, les charges de personnel font l'objet depuis plusieurs années d'un suivi strict, qui nous permet d'inscrire des crédits en très légère hausse depuis plusieurs années. L'évolution attendue sur ce poste budgétaire est fixée à 1.85% du CA attendu pour 2020.

<u>Les charges de personnel</u>	CA 2018	CA 2019	Prévision CA 2020	Orientations BP 2021
Personnel et frais assimilés	13 583 019 €	13 824 617 €	13 820 000 €	+ 1.85 %

Cette prévision budgétaire a été établie sur la base des éléments suivants :

- Les créations de poste
- La poursuite du protocole sur les parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) impliquant la revalorisation des carrières de toutes les catégories
- L'adaptation de nos services au plus près des besoins de notre territoire et de nos administrés
- Le maintien de la politique d'avancements de grade et de promotion interne
- Les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Les évolutions de cotisations et du SMIC
- L'effet des départs à la retraite de certains agents de la commune
- Les difficultés de recrutement
- Le coût de l'organisation des élections.

Enfin, les arrêts maladie et les départs en retraite continueront à être étudiés au cas par cas dans la perspective de remplacer ou pas les agents concernés, sur la base des critères suivants : continuité de service, normes d'encadrement, relations avec les usagers...

- **Les autres charges de gestion courantes : enveloppe reconduite auprès des associations**

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale, etc.), les subventions au Centre Communal d'Action Social (CCAS), à la Caisse des Ecoles et aux associations, les indemnités et cotisations des élus. Il est prévu une stabilité de ces postes. Une légère augmentation des crédits sur le poste « formation des élus » est prévue.

- **Les charges financières : une nouvelle année en baisse**

Les charges financières seront inscrites en baisse par rapport à l'attendu 2020.

	CA 2018	CA 2019	Prévision CA 2020	Orientations BP 2021
Charges Intérêts	292 342 €	289 935 €	260 000 €	- 3.85 %

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses d'investissement

L'enveloppe globale peut être estimée à **4 400 000** euros dont 2 800 000 euros à destination du projet relatif au gymnase LA CAVEE.

Les dépenses d'investissement seront essentiellement constituées :

- de travaux structurants visant à entretenir, rénover et développer les équipements de la ville
- et du remboursement de la dette

Les dépenses d'investissement à venir se concentrent essentiellement sur le financement des travaux visant l'aménagement et le cadre de vie, le développement du dynamisme de la ville, l'entretien et la préservation du patrimoine, et le renouvellement de matériels. L'ensemble des réflexions mené sur les nouveaux équipements ou réhabilitations diverses est conduit dans une logique de préservation environnementale et recherche d'économies énergétiques.

L'une des projets phare de ce mandat, initié lors de notre précédente mandature est la réalisation des travaux de réhabilitation et extension du Gymnase de la Cavée.

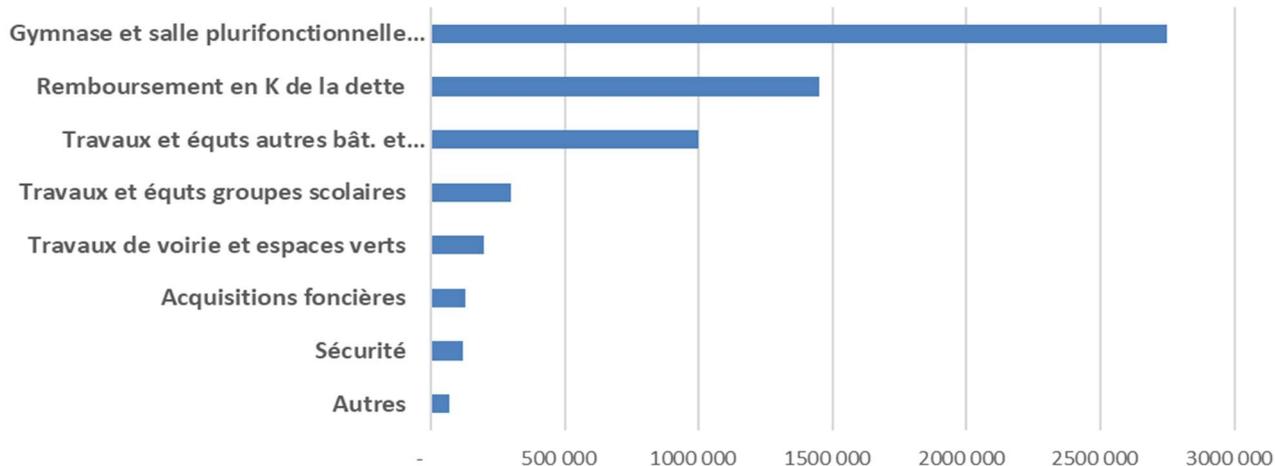
Les travaux d'entretien, d'amélioration et de mise en sécurité dans les Groupes scolaires font partie des priorités de notre mandat : ils feront par conséquent l'objet de crédits significatifs.

Les autres dépenses d'investissement se concentreront autour des axes suivants :

- les dépenses d'équipement pour le bon fonctionnement des services
- les travaux et équipements des autres infrastructures publics
- les travaux et aménagements de voirie
- des acquisitions foncières
- les travaux liés à la sécurité
- Acquisitions de véhicules de service
- Installation de nouvelles aires de jeux
- Poursuite des travaux de câblage dans les écoles afin de développer les technologies numériques
- des frais d'études
- les dépenses liées à l'environnement et les espaces verts
- Acquisition de logiciels informatiques
- la poursuite du programme d'accessibilité.

Enfin, les crédits réservés au remboursement de la dette sont inscrits en hausse de + 10 % en raison du prêt souscrit en 2020.

Orientations 2021 des dépenses d'investissement

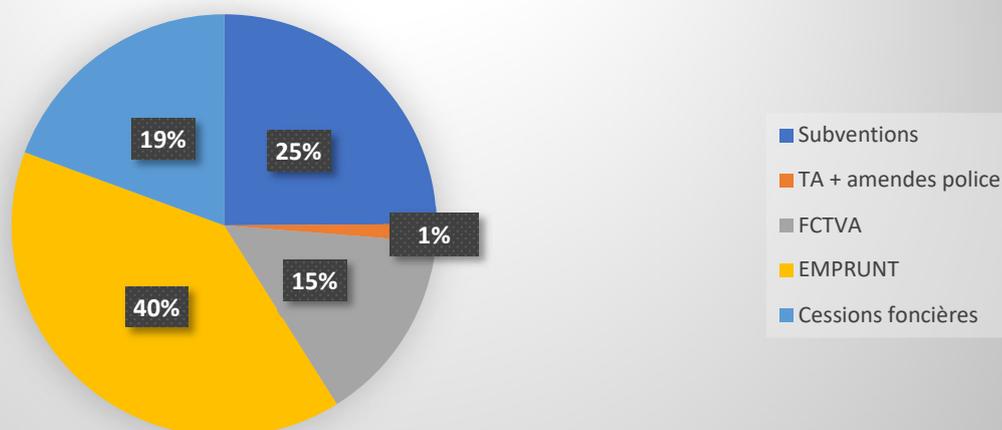


B - Les recettes d'investissement

Pour permettre la réalisation de ces projets d'investissement, la collectivité s'attachera à rechercher tout type de financement. A ce stade de la préparation budgétaire, les différents financements seront assurés par :

- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement estimé autour de **700 000 euros**.
- Des cessions foncières du patrimoine en augmentation par rapport à l'année précédente,
- La souscription d'un emprunt d'un montant légèrement inférieur à celui initialement prévu en 2020,
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) avec une prévision à la hausse par rapport à 2020,
- Les subventions d'investissement allouées par nos partenaires institutionnels (Etat, Régions, Département)
- Ainsi que la taxe d'aménagement avec une prévision à la baisse pour cette année.

Orientations 2021 recettes d'investissement



ANNEXE 1 - Données relatives à la dette

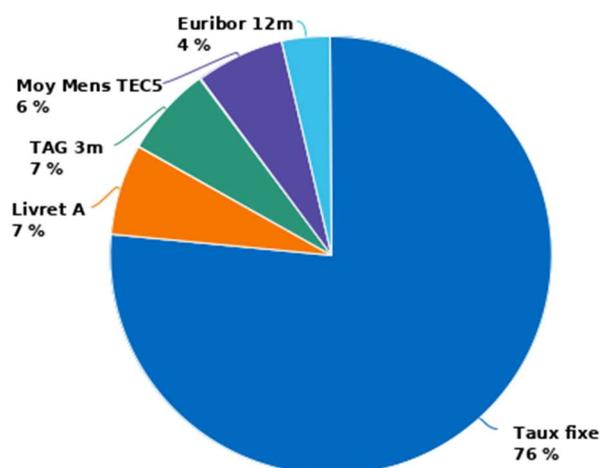
	2018	2019	2020	Orientation BP 2021
DETTE (au 31/12)	11 887 789 €	11 550 876€	12 940 144€	13 517 797 €
DETTE / habitants	708 €	673 €	740 €	744 €
<i>Evolution de la dette</i>	- 1.65%	- 2.83%	+ 12%	+ 4.46 %

	2018	2019	2020	Orientation BP 2021
Recettes de fonctionnement	21 672 385 €	21 426 810 €	21 400 000 €	21 300 000 €
% dettes / Recette	54.85%	53.90%	60.47%	63.46%

Capacité de désendettement

	2018	2019	2020
Nombre d'années	4.72	7.71	6.81

Répartition par index au 07/01/2021



Fixe : 76%

Moy Mens TEC5 : 6%

TAG : 7%

Livret A : 7%

Euribor : 4%

ANNEXE 2 – Données relatives aux Ressources Humaines

Structure Globale Tableau des effectifs (postes pourvus au 31/12/2020)

	2018	2019	2020
Personnel titulaire et stagiaire	251	263	276
Personnel permanent contractuel	74	67	62
Personnel non permanent contractuel	99	82	109
Total	424	412	447

Structure Détaillée Répartition des effectifs par sexe (postes pourvus au 31/12/2020)

	2019		Total 2019	2020		Total 2020
	Homme	Femme		Homme	Femme	
Personnel titulaire et stagiaire	79	184	263	84	192	276
Personnel permanent contractuel	18	49	67	13	49	62
Personnel non permanent contractuel	21	61	82	31	78	109
Total	118	294	412	128	319	447

Répartition des effectifs par catégorie (postes ouverts au 31/12/N)

	2018	2019	2020
Catégorie A	21	29	33
Catégorie B	48	39	42
Catégorie C	285	287	290
Total	354	355	365

Répartition des effectifs par filière (postes ouverts au 31/12/N)

	2018	2019	2020
Administrative	76	77	79
Technique	148	148	151
Culturelle	8	7	8
Sportive	2	2	3
Sociale	1	1	1
Médico – sociale	56	57	58
Police	13	13	15
Animation	50	50	50
Total	354	355	365

Charges de personnel – Prévisions

FRAIS DE PERSONNEL	2019	2020	Orientation BP 2021
Rémunération	10 191 050.35 €	10 147 648 €	+ 2.69 %
<i>dont Heures supplémentaires</i>	<i>60 212.02 €</i>	<i>65 490 €</i>	Stable
<i>dont Primes</i>	<i>1 670 412 €</i>	<i>1 558 525 €</i>	+ 2.69 %

La durée du travail

Le temps de travail effectif actuellement réalisé est de 1606 heures et 20 minutes. Il correspond à une moyenne hebdomadaire de 36h45, déduction faite des jours de repos hebdomadaires, des jours fériés et des 34 jours de congés (6 semaines de congés annuels et 4 jours de pont).

Les avantages en nature

Le maire de la commune est le seul qui soit habilité à décider des emplois bénéficiaires de logement de fonction classique ou pour nécessité absolue de service. Ces attributions restent conditionnées par des missions de gardiennage et requièrent une proximité d'intervention.

→ 11 logements de fonction sont attribués pour nécessité absolue de service.

Les heures supplémentaires

La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins du service. Le repos compensateur est une modalité proposée par la commune en remplacement du paiement des heures supplémentaires selon les services concernés. Les heures supplémentaires font l'objet d'un suivi régulier et rigoureux pour permettre la maîtrise de ce poste budgétaire.

La formation

La formation est également au cœur des préoccupations de la Ville. A ce titre, le plan de formation prévoit une part importante consacrée à l'accompagnement des agents dans de nouvelles fonctions, mais également à des agents en cours de reclassement.

Covid 19

La crise sanitaire a amené la collectivité à mettre en place le télétravail dans certains secteurs. Le dernier recensement nous indique que 83 agents ont pu être placés en télétravail dans la semaine contre 259 agents dont la nature des missions ne le permette pas.

Rappelons également que l'ensemble du personnel a été rémunéré pendant cette période, y compris les vacataires et qu'une prime exceptionnelle d'un montant de près de 26 000 euros a été versée aux agents ayant assuré diverses permanences avec une exposition élevée à la Covid 19 sur l'année 2020.

Enfin, cette situation exceptionnelle a nécessité la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé afin de préserver la santé des agents (renforcement du nettoyage des locaux à raison de deux fois par jour, fourniture de gel hydroalcoolique pour les lieux ne disposant pas de point d'eau et fourniture de masques).

Une enveloppe prévisionnelle de 40 000 euros sera inscrite pour l'achat de protection sanitaire aux agents. Elle sera réévaluée au moment du budget supplémentaire suivant l'évolution de la crise.

Participation de la commune aux charges sociales des agents

La participation de la commune à la cotisation santé et du maintien de salaire payée par les agents s'élève à 0.66%.

ANNEXE 3 - Rappel des engagements pluriannuels

Les projets d'investissement en cours :

La création **d'un nouveau groupe scolaire dans le secteur du Bas Noyer** : les travaux ont débuté courant 2020. L'ouverture prévisionnelle est fixée à la rentrée de Septembre 2022.

La réhabilitation du gymnase de la Cavée a débuté au cours de l'exercice 2019. La deuxième phase de ce grand chantier est également désormais lancée.

La création d'une salle polyvalente pour l'organisation d'événements festifs et familiaux. Elle s'intégrera au projet de création/extension du gymnase.

Le renforcement de la sécurité : le déploiement de la vidéo protection se poursuivra en 2021.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) : le dispositif se poursuit avec la mise en œuvre des travaux.

Le programme de rénovation des groupes scolaires débuté lors de notre mandat reste au cœur des priorités.

Le programme de réhabilitation des logements de la ville se poursuit.

L'enfouissement de la N184 en lien avec l'Etat, la Région et le Département : lancement des études.

Développement et aménagement des équipements et espaces publics → de nouveaux projets sont initiés :

- Création d'une tribune et de vestiaires au stade Louis Larue
- Aménagement des bords de l'Oise
- Création d'une résidence Séniors
- Réalisation de City Parks

ANNEXE 4 - Relations financières entre la commune et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)

Pour rappel, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 se composait des trois volets :

- Accueil des populations nouvelles (120,2 M€),
- Entretien du patrimoine communautaire (92,4 M€),
- Investissements communautaires (119,4 M€).

L'élaboration d'un nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement devrait voir le jour et déterminer le cadre d'actions pour la durée du mandat à venir, notamment s'agissant des besoins en Investissement.

Un nouveau schéma de mutualisation devrait être décidé prochainement. (Marchés publics, Achat/acheteur...)

Rappelons qu'en fonction des choix de mutualisation et de transfert de compétences, l'attribution de compensation peut être révisée chaque année.

A l'identique de 2020, des ajustements seront à prévoir correspondant au fonctionnement du service commun informatique et la mise à jour de la gestion des points lumineux qui devraient conduire à une nouvelle baisse du montant de celle-ci.